

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Ecole des sciences criminelles

LA VIOLENCE DOMESTIQUE PORTÉE À LA CONNAISSANCE DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

Quelles évolutions en 2008?



INSTITUT DE CRIMINOLOGIE
ET DE DROIT PENAL

Véronique JAQUIER
3 mars 2009

Avant-propos

Recherche réalisée par Véronique Jaquier, École des sciences criminelles, Université de Lausanne, sur mandat de la Police cantonale vaudoise. Supervision de la recherche: Marcelo F. Aebi, Vice-directeur de l'École des sciences criminelles. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles du mandant.

Renseignements Dr Véronique Jaquier, veronique.jaquier@unil.ch

Citation Jaquier, V. (2009). *La violence domestique portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise: Quelles évolutions en 2008?* Lausanne: UNIL-École des sciences criminelles.

Remerciements

L'auteure tient à remercier chaleureusement les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette recherche, ce au sein de la Police cantonale vaudoise comme au sein de l'Institut de criminologie et de droit pénal. Des remerciements particuliers sont adressés à M. Philippe Moser, ancien officier d'État-major à la Police cantonale, ainsi qu'aux Premiers lieutenants Gilbert Emonet et Marc Contat. Des remerciements vont également à M. Roger Muller, Chef de l'Info-Centre de la Police cantonale et son remplaçant M. Didier Pittier pour leur disponibilité. Cette recherche n'aurait évidemment pas été possible sans le travail de saisie, de recherche et de vérification effectué par les collaborateurs et collaboratrices de l'Info-Centre; qu'ils et elles en soient ici remerciés.

Résumé

Caractéristiques des incidents et des protagonistes. La Police cantonale a répertorié 804 interventions concernant des violences domestiques durant l'année 2008. Dans la majorité des cas (77.2%), les incidents enregistrés ont été qualifiés de voies de fait. Les auteurs sont majoritairement des hommes (89.7%), âgés de 35-39 ans et de nationalité étrangère (64.3%). Le plus souvent, il s'agit de ressortissants de pays de l'Union européenne. Les victimes sont majoritairement des femmes de nationalité étrangère (60.3%); elles sont sensiblement plus jeunes que les auteurs. La distribution des différentes nationalités pour les victimes est similaire à celle observée pour les auteurs. Dans l'ensemble, nous ne constatons pas de différences significatives par rapport aux données des années précédentes.

Récidive et multivictimisation enregistrées. En ce qui concerne la récidive enregistrée des auteurs dans le domaine de la violence domestique, nous observons un taux de 10.9% pour l'année 2008 (nombre moyen d'actes commis par un même auteur: 1.12; maximum: 4). Les résultats concernant la multivictimisation sont le miroir des données sur la récidive. Nous constatons que 11.2% des victimes ont été enregistrées plus d'une fois dans les données statistiques 2008. Sur la période avril 2004 – décembre 2008, ce pourcentage est de 19.2%. Si l'on considère l'ensemble des données analysées depuis le début de cette recherche (avril 2004), le pourcentage d'auteurs enregistrés à plus d'une reprise pour violences domestiques s'élève à 19.7%. Le taux de récidive se maintient dans le temps, soit un taux de récidive de 14.3% dans les douze mois, et de 16.2% sur une période de dix-huit mois.

Facteurs de risques. À l'exception du sexe de l'auteur – les hommes étant plus susceptibles d'apparaître une seconde fois dans les données de police – et de son âge – les personnes plus jeunes étant plus souvent identifiées à de multiples reprises – les caractéristiques des auteurs n'ont pas d'influence significative sur la probabilité d'une récidive. Les victimes plus jeunes sont également plus susceptibles d'être identifiées pour des violences répétées. Par contre, à la différence des auteurs, nous observons que leur nationalité a une influence sur la multivictimisation: les victimes de nationalité étrangère sont plus à risque d'apparaître de multiple fois dans les données de police.

Remarques. Les données 2008 ne se distinguent pas spécifiquement des données des années 2006 et 2007; cela s'applique tant aux caractéristiques des interventions qu'à celles des protagonistes. Les réserves émises dans nos rapports précédents à l'encontre des indicateurs utilisés sont rappelées, tout comme également l'importance de leur contribution à une image, certes partielle – mais néanmoins pertinente – de la prise en charge des violences domestiques dans le canton de Vaud. À noter la parution prochaine (Jaquier & Zufferey, à paraître) d'une recherche sur la perception et les attitudes des policiers vaudois lors des interventions de violences domestiques, recherche qui met en lumière certaines caractéristiques concrètes – et peut-être méconnues – de ce type d'interventions.

TABLES

Contenus

1	Violences domestiques	1
1.1	Incidents de violences domestiques	1
1.2	Caractéristiques sociodémographiques des auteurs et des victimes	7
	<i>Sexe et état civil</i>	7
	<i>Âge</i>	7
	<i>Nationalité</i>	10
1.3	Récidive et multivictimisation enregistrées par la police	14
	<i>Récidive et multivictimisation enregistrées durant l'année 2008</i>	14
	<i>Récidive et multivictimisation enregistrées durant la période 2004-2008</i>	15
2	Conclusion	18
3	Références	19

Figures

1	Distribution mensuelle des incidents (2006, 2007 et 2008)	1
2	Graphique empilé des fluctuations saisonnières (2006, 2007 et 2008)	2
3	Type d'incident (2006, 2007 et 2008)	3
4	Jours et heures des interventions (2008)	4
5	Taux de violence domestique en fonction du nombre d'habitants (2008)	5
6	Taux de violence domestique pour 1'000 habitants par districts (2008)	6
7	Âge des auteurs par année (2006, 2007 et 2008)	8
8	Âge des auteurs en regard de la population VD résidente (2008)	8
9	Âge des victimes par année (2006, 2007 et 2008)	9
10	Âge des victimes en regard de la population VD résidente (2008)	9
11	Nationalité des auteurs par année (2006, 2007 et 2008)	10
12	Nationalité des auteurs par année (2008)	11
13	Nationalité des victimes par année (2006, 2007 et 2008)	12
14	Nationalité des victimes par année (2008)	12
15	Intervalle temporel entre le 1 ^{er} et le 2 ^e incident enregistré (2008)	15
16	Intervalle temporel entre le 1 ^{er} et le 2 ^e incident enregistré (2004-2008)	16

Rappel méthodologique

Les données discutées dans ce rapport concernent les interventions de violences domestiques enregistrées par la Police cantonale vaudoise. Les données disponibles concernent les caractéristiques des affaires de violences domestiques enregistrées par la police, ainsi que celles des personnes identifiées comme auteurs, respectivement comme victimes. Si l'identité des personnes ne figure pas dans les données qui nous ont été transmises, ces dernières sont identifiées au moyen d'un code unique permettant de distinguer les personnes apparaissant à de multiples reprises dans les statistiques.

La nature même de cette base de données entraîne cependant certaines limitations. En effet, les données policières d'intervention sont peu adaptées à l'étude des caractéristiques des auteurs et des victimes, puisque ce n'est pas là leur fonction première. De plus, le risque qu'il y ait des imprécisions ou des données manquantes existe dès lors que la récolte de certaines de ces données n'est pas indispensable au travail de la police. Il convient de garder cela à l'esprit à la lecture des résultats présentés dans ce document.

Nous tenons enfin à rappeler que cette synthèse ne présente pas une analyse du phénomène de la violence domestique en général, mais discute les incidents de ce type auxquels sont confrontées les forces de police vaudoises. Comme toute analyse de la criminalité dénoncée à la police, il ne s'agit là que d'une fraction de l'ensemble du phénomène.

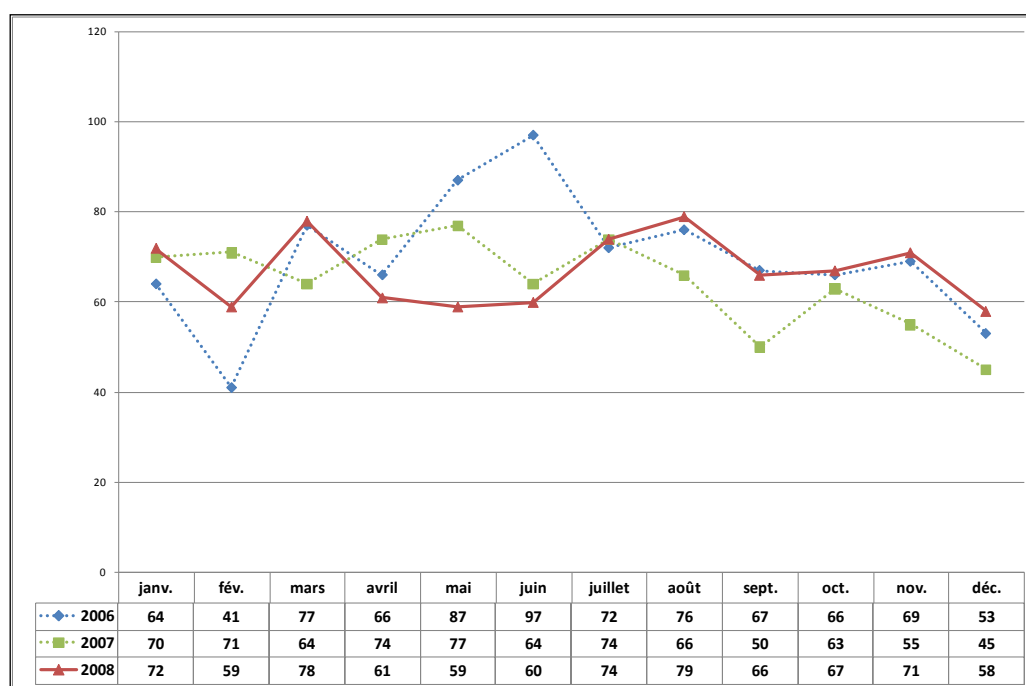
1 VIOLENCES DOMESTIQUES

La recherche sur les incidents de violences domestiques portés à la connaissance de la Police cantonale vaudoise considère l'ensemble des incidents enregistrés par la police depuis le 1^{er} avril 2004 jusqu'au 31 décembre 2008, soit 57 mois au total. Après une période initiale d'adaptation, les caractéristiques des incidents comme des protagonistes tendent à se stabiliser. Le présent rapport analyse les données de l'année 2008, tout en les confrontant avec les données récoltées précédemment. Les fluctuations annuelles de l'ampleur et des caractéristiques du phénomène doivent être interprétées avec prudence, et replacées dans un contexte plus large. Après une description des caractéristiques des incidents et des protagonistes, quelques pages sont consacrées aux auteurs et aux victimes enregistrés à de multiples reprises dans les données de police.

1.1 Incidents de violences domestiques

En 2008, la Police cantonale vaudoise a enregistré 804 incidents de violences domestiques, ce qui représente une légère diminution par rapport au nombre d'incidents enregistrés durant l'année 2007 (853 incidents). Notons cependant qu'une variation annuelle ne doit pas nécessairement être considérée comme indicatrice d'une tendance. En moyenne, la police est intervenue 67 fois par mois en 2008¹.

Figure 1 – Distribution mensuelle des incidents (2006, 2007 et 2008; N=835, N=853 et N=804)

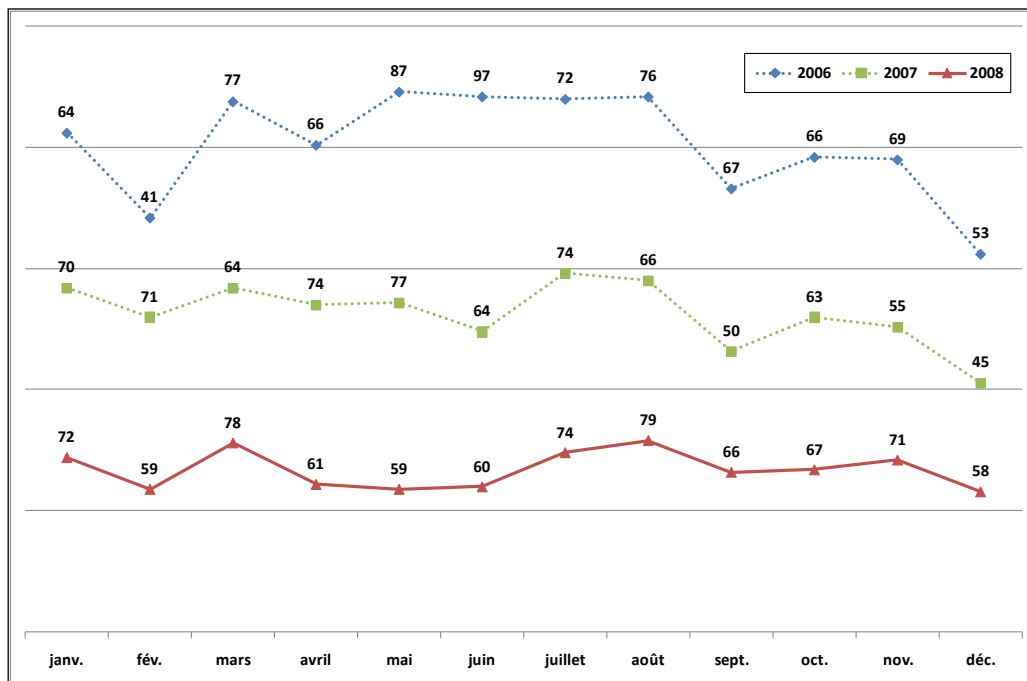


Les fluctuations saisonnières de certains phénomènes criminels ont souvent été étudiées, il en va de même pour les violences domestiques (pour un résumé, voir par ex. Braaf & Gilbert, 2007). Les interventions pour ce type de conflit seraient plus fréquentes en été, à cause,

¹ Ce total peut différer des chiffres présentés dans le rapport statistique général de la Police cantonale, dès lors que quelques cas n'ont pas pu être analysés faute d'information suffisante.

par exemple, d'une augmentation des contacts sociaux, du temps passé ensemble, des températures ou des altercations. Elles connaîtraient également une augmentation durant les fêtes de fin d'année, à cause, par exemple, d'une consommation accrue d'alcool, de tensions économiques ou de conflits familiaux. Nous voyons que les données vaudoises ne suivent pas tout à fait le même schéma (Figure 2). En comparaison avec les années précédentes, nous ne constatons pas d'augmentation significative de la fréquence des violences domestiques enregistrées durant la période de l'EuroFoot (7-29 juin 2008). De manière générale, le nombre d'incidents par mois est plus stable que les années précédentes; on ne constate pas de variations saisonnières spécifiques.

Figure 2 – Graphe empilé² des fluctuations saisonnières (2006, 2007 et 2008; N=835, N=853 et N=804)

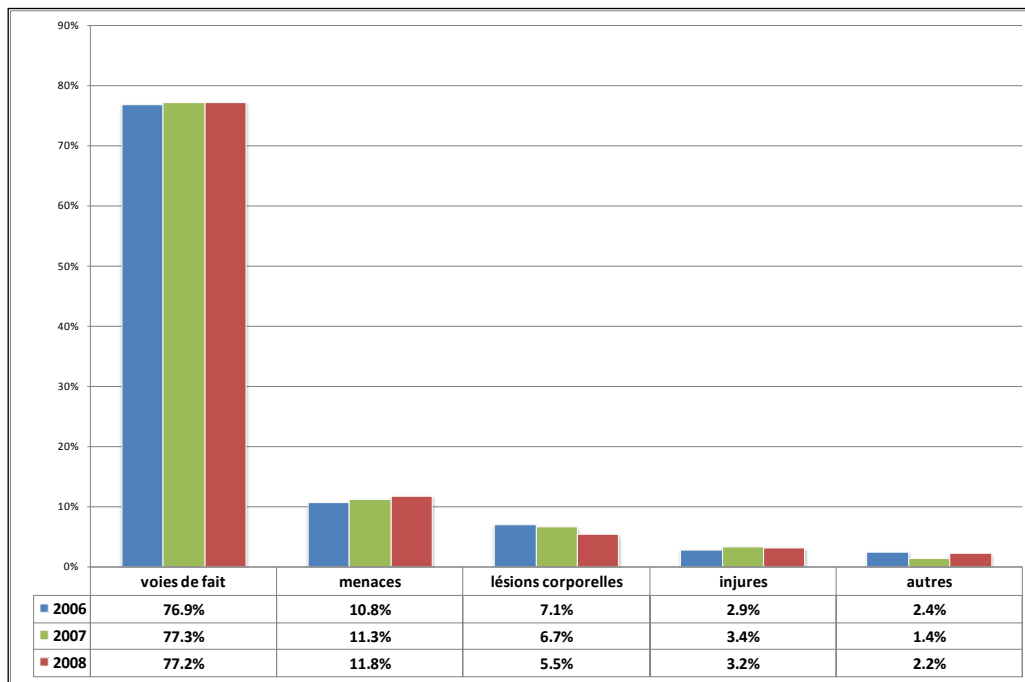


Si le nombre d'incidents a quelque peu diminué en 2008, la nature de ces derniers demeure quasi inchangée³. La Figure 3 détaille la nature des incidents de violences domestiques enregistrés par la police. En 2008, comme les années précédentes, plus de 75% **des incidents ont été qualifiés de voies de fait**. À noter que la proportion de voies de fait est en légère augmentation depuis le début de cette recherche (77.2% en 2008 contre 75.3% en 2004).

Les violences physiques constituent toujours la forme de violence la plus fréquente, soit 84.5% des enregistrements, suivies des menaces 11.8% qui sont elles en légère augmentation par rapport aux années précédentes. **Si nous nous référons au critère légal de la gravité, la majorité des incidents de violences domestiques appartient à la catégorie pénale des contraventions** (77.7% en 2007, 77.4% en 2008).

² Les données de chaque année sont présentées de manière empilée afin de montrer les parallèles et les écarts mensuels des trois années; ce graphique ne comprend pas d'ordonnée.

³ À noter que la classification des délits est le fait de la police, bien que basée sur la classification juridique; cette décision ne doit pas aux mêmes critères de rigueur que celle d'un magistrat. Il a par exemple été observé dans une précédente étude (par ex. Jaquier, 2008b) que des incidents considérés par la police comme des voies de fait qualifiées (c.-à-d. répétées) étaient, par la suite, requalifiés en voies de fait simple par le juge d'instruction, dès lors que la répétition ne pouvait être juridiquement démontrée.

Figure 3 – Type d'incident (2006, 2007 et 2008; N=835, N=853 et N=804)

En ce qui concerne le détail des infractions, deux éléments méritent d'être relevés : premièrement l'augmentation des mises en danger (3 cas en 2007 contre 10 cas en 2008); deuxièmement, l'enregistrement de 4 tentatives d'homicide dans le cadre domestique en 2008, alors qu'il n'y en avait pas eu en 2007. D'un point de vue statistique, ces deux différences sont significatives⁴.

Il paraît important de noter que, parmi les incidents enregistrés, tous ne répondent pas aux conditions de la poursuite d'office telle qu'instituée dans le Code pénal après l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2004, de la *Loi fédérale sur la poursuite des infractions entre conjoints ou partenaires*. Cette loi introduisait «*la poursuite d'office en cas de lésions corporelles simples, de voies de fait réitérées et de menaces commises entre partenaires mariés ou formant une communauté de vie*»⁵ et supprimait l'exception à la poursuite d'office de la contrainte sexuelle et du viol commis dans le cadre du mariage⁶.

Ni les caractéristiques de l'auteur ni celles de la victime ne présentent de lien avec le type ou la gravité des actes de violence. Ces derniers ne sont pas plus graves dans les situations de séparation ou de divorce que dans d'autres formes de conflit entre partenaires⁷.

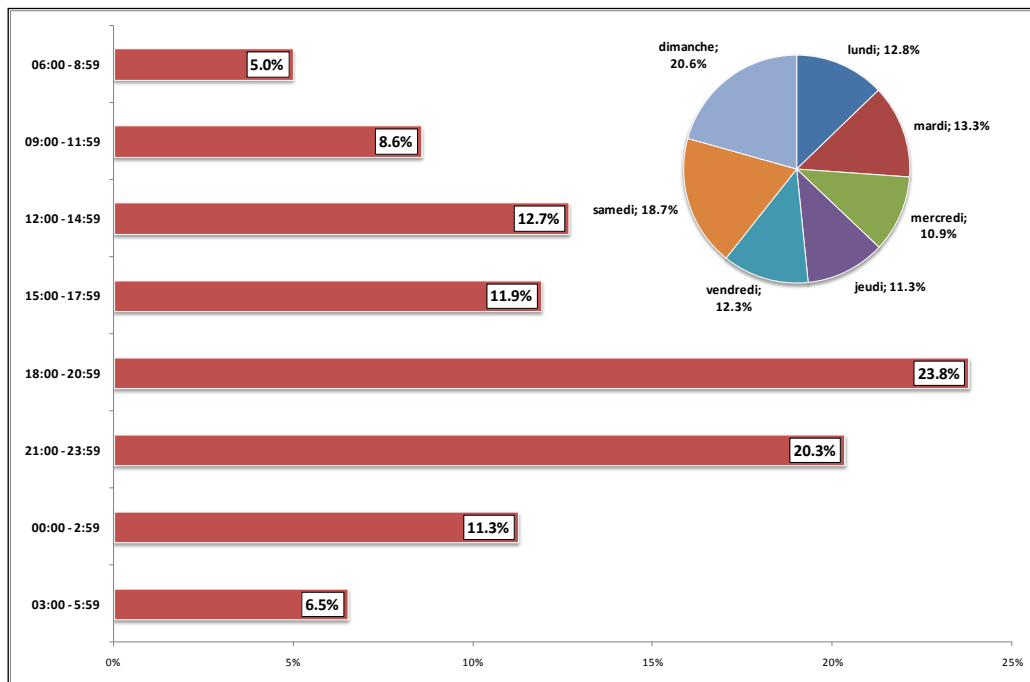
⁴ Pour l'ensemble de ce travail, les règles classiques de la statistique ont été appliquées. La significativité des différences a été testée au moyen d'un test de proportion avec un seuil de significativité $\alpha=0.05$.

⁵ FF 2003 1751.

⁶ Par ailleurs, les situations enregistrées par la police ne comprennent pas les affaires de violences domestiques qui parviennent à la connaissance de la justice soit suite à une action de la victime individuellement, soit par le biais d'un avocat ou d'une institution partenaire comme le Centre d'aide aux victimes d'infraction LAVI ou le Centre d'accueil MalleyPrairie. À cela vient s'ajouter bien évidemment la part de violences domestiques qui ne sont dénoncées à aucune autorité.

⁷ Rappelons que nous nous basons ici sur l'état civil tel que précisé par les protagonistes; nous ne pouvons être certains que l'état civil reflète exactement les conditions de vie des protagonistes.

Figure 4 – Jours et heures des interventions (2008; N=804)



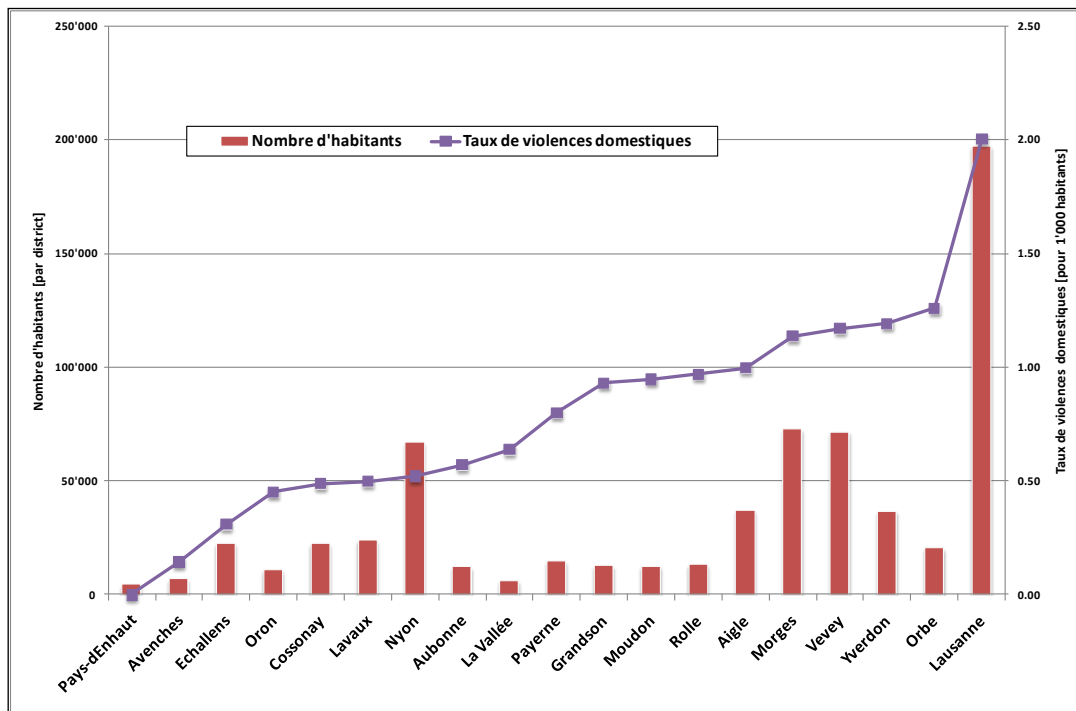
La Figure 4 présente la répartition des interventions pour violences domestiques par jours de la semaine, et par heures. **De manière assez attendue, les incidents se sont majoritairement produits en soirée et durant la nuit, pour plus de la moitié d'entre eux entre 18h00 et 3h00 du matin (55.4%).**

Près de 90% des actes ont eu lieu dans des habitations privées (88.9%), dont seulement 2.1% dans une villa. Nous comptons également 5.7% d'incidents qui se sont déroulés sur la voie publique, et un peu moins de 3% dans une administration ou un établissement publics.

Nous nous sommes intéressés également à la répartition géographique des incidents de violences domestiques en 2008. Partant des constatations faites les années précédentes, seule la répartition géographique par district⁸ (Figure 6, ci-après page 7) est présentée, la répartition par commune n'étant pas pertinente.

⁸ Données du SCRIS: nombre d'habitants par district au 31 décembre 2007, sur la base des «anciens» districts vaudois. Le nombre moyen d'habitants par district est de 35'188.47 (écart-type: 44'919.75). Le nombre minimal d'habitants est de 4'521 (Pays-d'Enhaut), le nombre maximal de 197'380 (Lausanne).

Figure 5 – Taux de violence domestique en fonction du nombre d'habitants (2008; N=804)

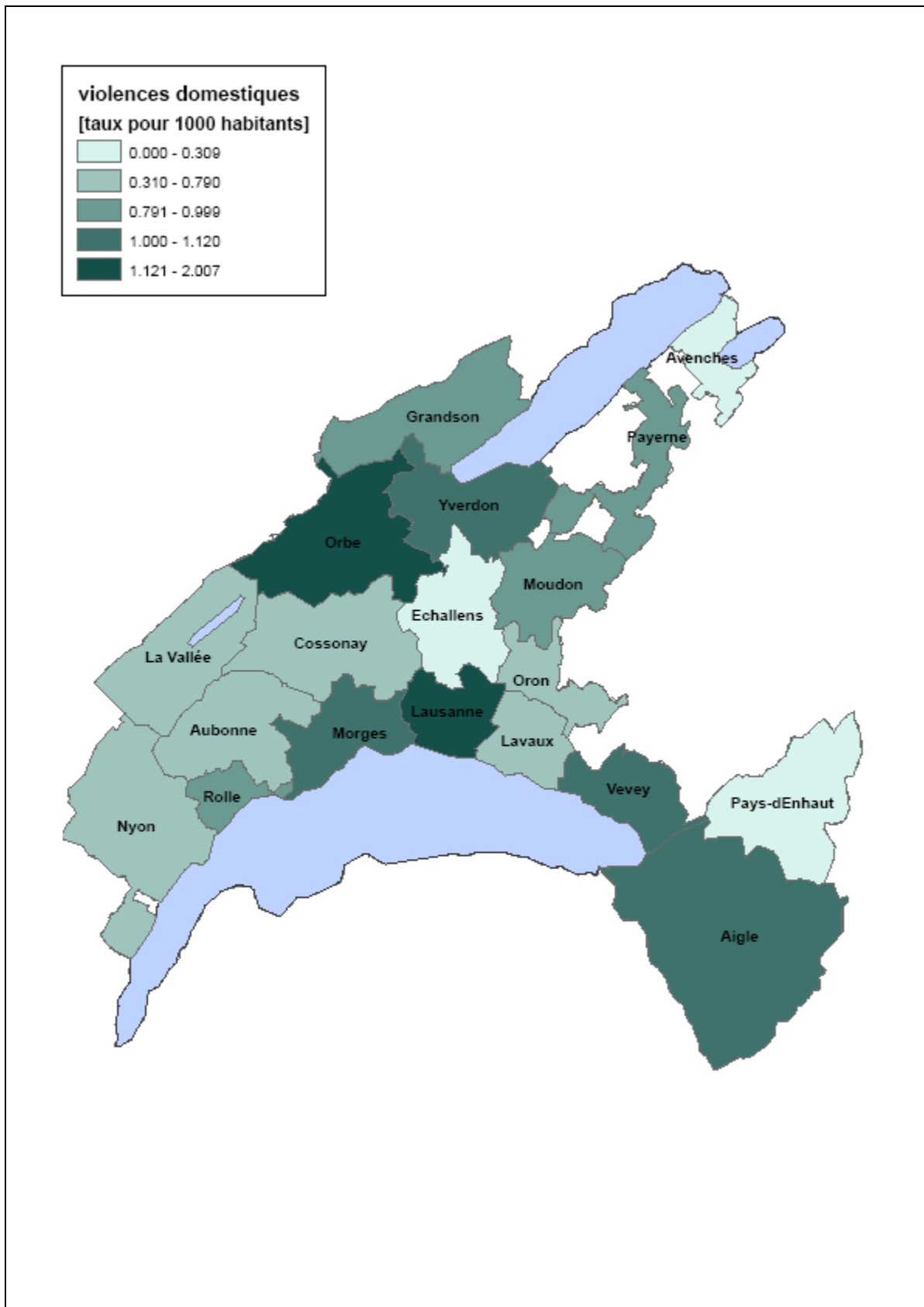


Le taux de violences domestiques pour 1'000 habitants varie entre 0.143 (Avenches) et 2.006 (Lausanne); à noter qu'aucun incident n'a été enregistré dans le district du Pays-d'Enhaut cette année. Nous voyons que les taux ne suivent pas toujours la distribution du nombre d'habitants par districts (ci-dessous Figure 5). À noter que 3 incidents enregistrés concernent des faits qui se sont déroulés hors du canton de Vaud, dont deux à l'étranger.

Il est difficile de faire une analyse géographique à un tel niveau de détail, mais on signalera tout de même le faible nombre d'interventions dans les districts d'Avenches, d'Echallens et du Pays-d'Enhaut. Si, en 2007, les districts d'Echallens et du Pays-d'Enhaut figuraient parmi les districts comptant le moins d'infractions par habitant dans la statistique vaudoise de la criminalité⁹, ce n'était par contre pas le cas du district d'Avenches. Parmi les facteurs qui pourraient expliquer un faible nombre d'infractions de violences domestiques, on pourrait imaginer l'éloignement des centres urbains et donc le fait que certains districts comptent davantage d'habitations individuelles (c.-à-d. des villas ou des petits immeubles). Il est possible que, dans une telle configuration, le caractère caché des violences domestiques soit plus marqué (par ex. il y a moins de chance qu'un voisin appelle la police dans un quartier de villas, que dans une tour d'appartements). Néanmoins, d'autres données seraient nécessaires à une analyse géographique de cette répartition.

⁹ CRIPOL 2007 – Statistique policière de la criminalité dans le canton de Vaud.

Figure 6 - Taux de violence domestique pour 1'000 habitants par districts (2008; N=804)



1.2 Caractéristiques sociodémographiques des auteurs et des victimes

Dans les paragraphes suivants, nous résumons les caractéristiques des auteurs, respectivement des victimes, pour l'année 2008. Lorsque cela s'avère pertinent, une comparaison est établie en regard des données des années 2006 et 2007.

1.2a Sexe et état civil

En 2007, 692 auteurs différents ont été impliqués dans des violences unidirectionnelles¹⁰, tandis que 25 ont été impliqués dans des violences réciproques, soit, au total, 717 auteurs différents. Dans les cas de violences unidirectionnelles, **89.7% des auteurs sont des hommes, contre 87.7% en 2007.** Corolairement, le pourcentage de femmes parmi les victimes de violences domestiques est de 89.5% en 2008, contre 86.5% l'année précédente.

Dans la grande majorité des cas (95.8%), l'auteur a été considéré comme *suspect* par la police. Dans 3.7% des cas, les violences ont été jugées réciproques par la police et l'auteur considéré comme *victime*, respectivement *plaignant* lorsqu'il déposait également plainte. Le pourcentage de violences dites réciproques est en augmentation, après la diminution observée entre 2006 (4.4%) et 2007 (1.5%).

Comme les années précédentes, la majorité des incidents enregistrés concernent des couples mariés. En 2008, 58.2% des auteurs sont mariés, tandis qu'un peu plus de 15% sont divorcés (7.7%) ou séparés (7.5%), les 24.8% restant se déclarant célibataires. On observe une distribution similaire chez les victimes: 61.0% sont mariées, 9.2% sont divorcées et 6.3% sont séparées, alors que 19.9% sont identifiées comme célibataires. À noter que la police a traité cette année, pour la première fois, une violence domestique concernant un partenariat enregistré.

1.2b Âge

Les deux graphiques suivants concernent l'âge des auteurs de violences domestiques connus de la police. La distribution des âges varie peu d'une année à l'autre (Figure 7). **L'âge moyen des auteurs était de 36.9 ans en 2007, tandis qu'il est de 37.9 en 2008;** la différence entre ces deux moyennes n'est pas significative.

Comme le montre la Figure 8 (page 9) – distribution des âges des auteurs de nos données en regard de celle de la population vaudoise – les différences sont significatives pour l'ensemble des catégories à l'exception du groupe 50-54 ans. Les personnes de 20 à 49 ans sont surreprésentées parmi les auteurs de violences domestiques; il s'agit cependant d'un groupe très impliqué dans la délinquance en général.

Les schémas de la page 10 présentent les mêmes informations, mais concernant cette fois les victimes de violences domestiques enregistrées dans les données de police. **La distribution des catégories est légèrement différente de celles des auteurs: les victimes sont en effet sensiblement plus jeunes que ces derniers** (Figure 9; âge moyen: 35.2 en 2007, respectivement 35.4 en 2008). Ainsi, 50.6% des victimes ont moins de 35 ans, contre 41.6% des

¹⁰ Par violences unidirectionnelles, nous entendons les situations dans lesquelles les policiers ont clairement identifié un auteur et une victime, ainsi que les cas où il n'y a pas dépôt de plaintes réciproques.

auteurs¹¹. Le résultat des comparaisons avec la population vaudoise (Figure 10) est identique à celui conduit pour les auteurs.

Figure 7 – Âge des auteurs par année (2006, 2007 et 2008; N=729, N=773 et N=717)

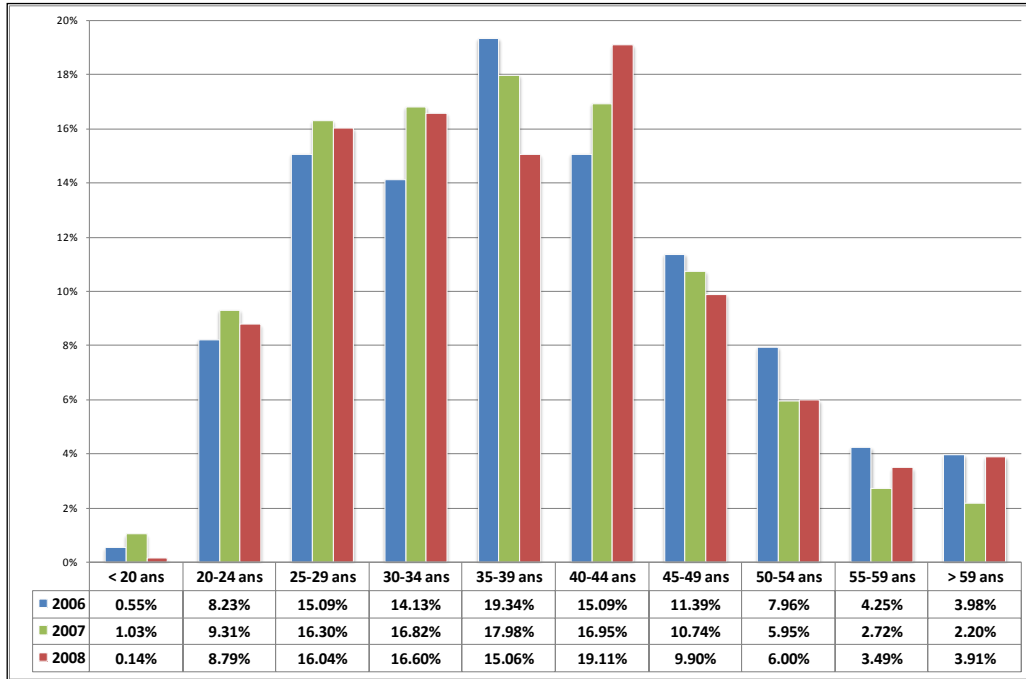
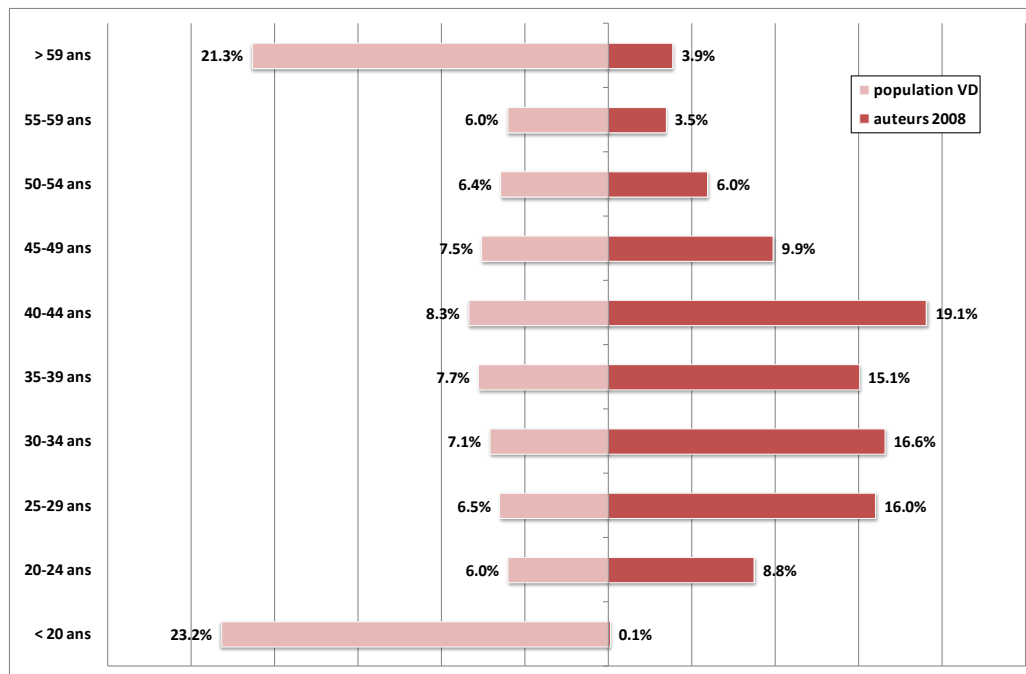


Figure 8 – Âge des auteurs en regard de la population VD résidente¹² (2008; N=717)



¹¹ Différence significative au seuil alpha <.001.

¹² Les données du SCRIS au 31 décembre 2007 ont été utilisées pour ce schéma.

Figure 9 – Âge des victimes par année (2006, 2007 et 2008; N=728, N=768 et N=715)

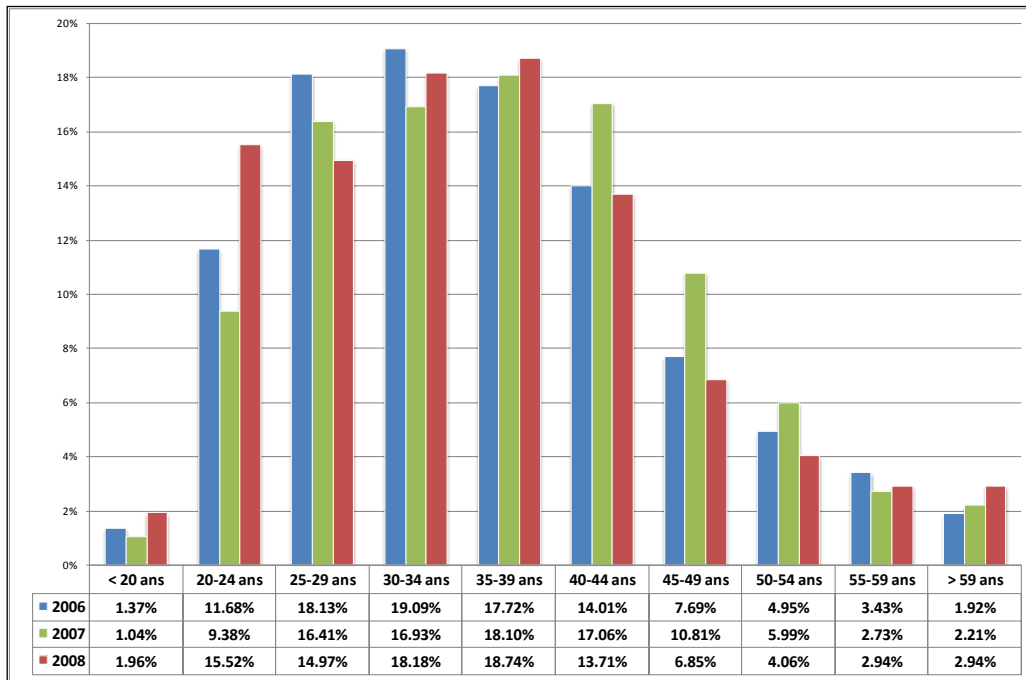
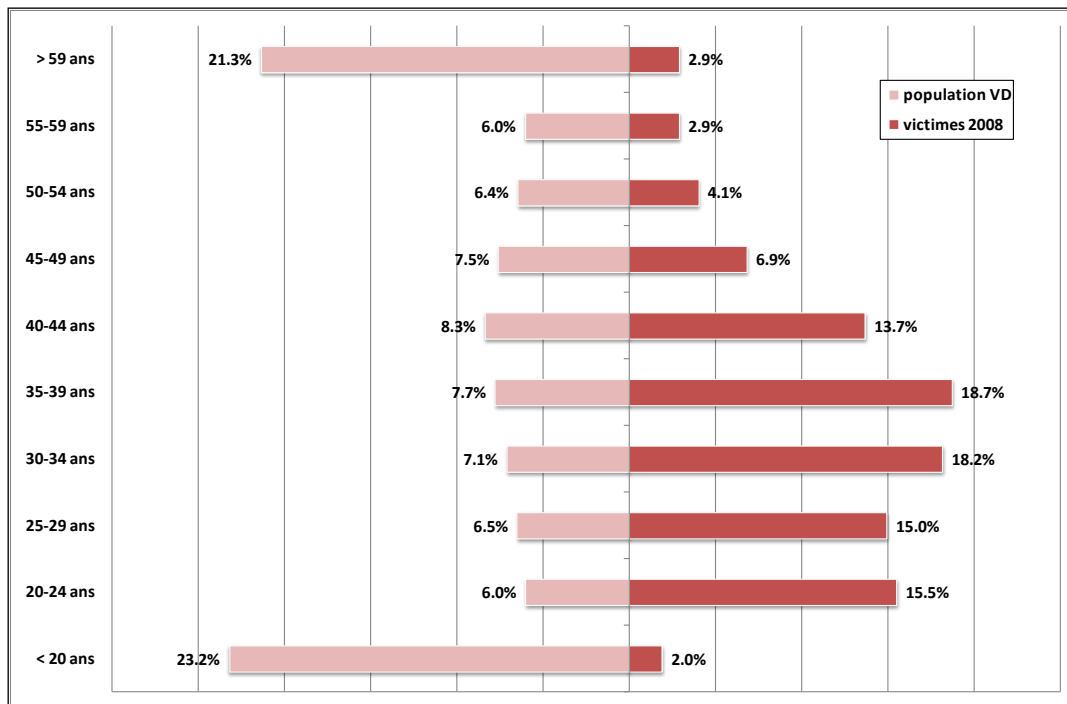


Figure 10 – Âge des victimes en regard de la population VD résidente¹³ (2008; N=715)



¹³ Les données du SCRIS au 31 décembre 2007 ont été utilisées pour ce schéma.

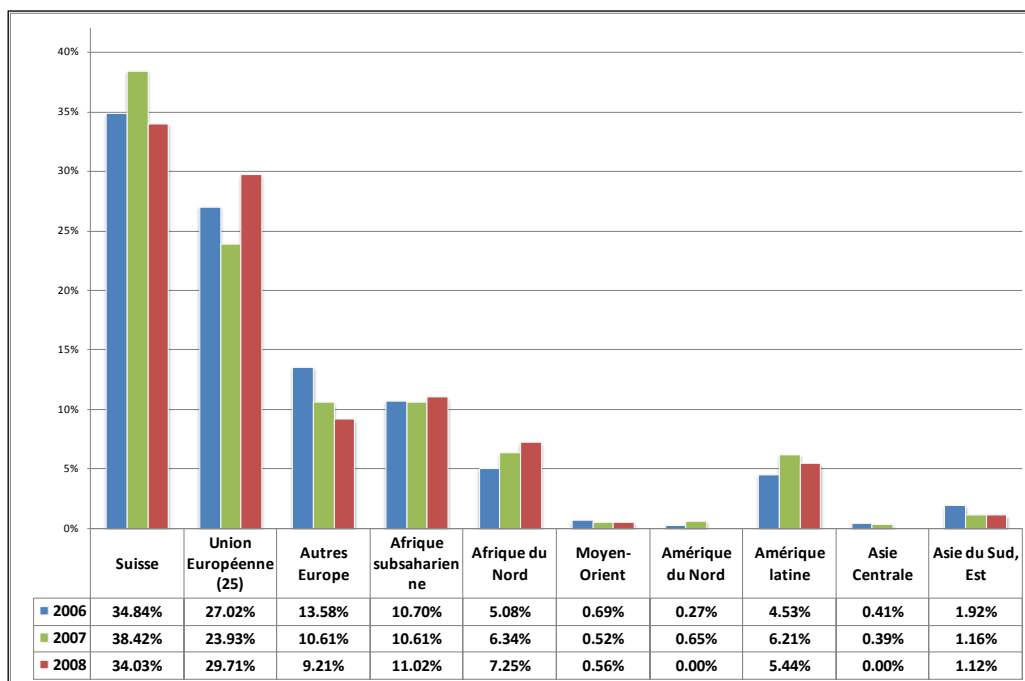
1.2c Nationalité

Pour rappel, dans les données de police, l'indicateur *nationalité* ne tient donc pas compte de la situation de la personne (statut, type de permis, nombre d'années en Suisse, etc.), mais se base uniquement sur son passeport.

Nationalité des auteurs. Comme les années précédentes, la majorité des incidents de violences domestiques portés à la connaissance de la police sont commis par des auteurs de nationalité étrangère (60.6% des cas en 2007, respectivement 64.3% en 2008, soit un pourcentage similaire à celui de 2006).

La Figure 11 montre certains changements mineurs par rapport aux années précédentes. Les fluctuations des pourcentages de certaines nationalités correspondent essentiellement à des variations au niveau de la population du canton.

Figure 11 - Nationalité des auteurs par année (2006, 2007 et 2008; N=729, N=773 et N=717)



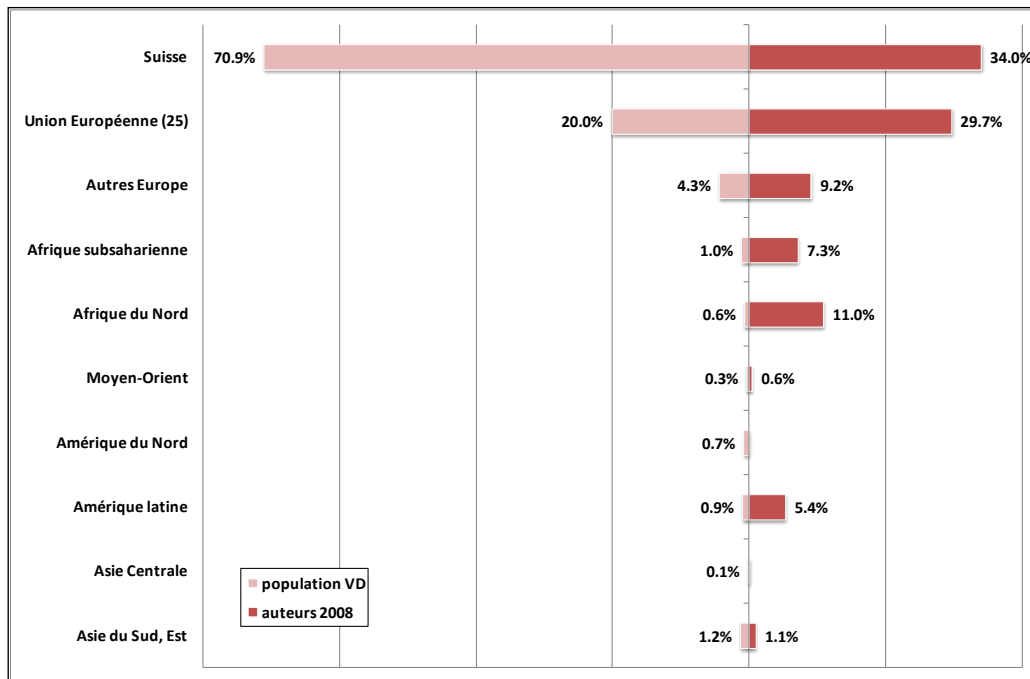
Notons que, même en tenant compte de la composition de la population vaudoise, les différences entre Suisses et ressortissants étrangers subsistent. Ces derniers sont plus souvent représentés dans les données de police sur la violence domestique. Nous reviendrons plus loin sur la signification de ces données et les conclusions erronées à éviter, mais nous tenons cependant à noter que le pourcentage important d'auteurs de nationalité étrangère n'est pas une spécificité de la violence domestique. Pour exemple, pour l'année 2007, la proportion d'étrangers parmi l'ensemble des auteurs enregistrés par la Police cantonale¹⁴ se montait à 49.0%. La Figure 12 met les données 2008 en parallèle avec la structure de la population résidente vaudoise¹⁵. Les ressortissants des pays de l'Union européenne [UE] constituent la plus

¹⁴ CRIPOL 2007 – Statistique policière de la criminalité dans le canton de Vaud.

¹⁵ Données du SCRIS au 31 décembre 2007. Ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du SCRIS, les étrangers en cours séjours, les requérants d'asile et les fonctionnaires internationaux.

grande part des auteurs d'origine étrangère (29.7% des auteurs; 46.2%, des auteurs étrangers). Dans le détail, nous comptons toujours une forte proportion d'auteurs de nationalité portugaise (15.8% des auteurs; 24.5% des auteurs étrangers), suivis des auteurs de nationalité italienne (4.2%; 6.5%) et française (5.6%; 8.7%). Pour comparaison, les ressortissants portugais constituent 6.0% de la population résidente vaudoise, tandis que les Italiens et les Français comptent pour 4.4% et 4.1% respectivement. Les auteurs originaires du reste du continent européen, mais hors UE, représentent 9.2% des auteurs (14.1% des auteurs étrangers) pour un nombre de résidents représentant 4.3% de la population vaudoise.

Figure 12 - Nationalité des auteurs par année¹⁶ (2008; N=717)



En ce qui concerne les autres groupes, les ressortissants d'Afrique subsaharienne constituent 11.0% des auteurs (17.1% des auteurs étrangers) contre 7.3% des auteurs (11.3% des auteurs étrangers) pour les natifs d'Afrique du Nord, ces deux groupes comptant pour 1.6% de la population résidente vaudoise. Enfin, nous comptons 5.4% d'auteurs (8.5% des auteurs étrangers) originaires d'Amérique latine (0.9% de la population vaudoise) et 1.7% des auteurs (2.6% des auteurs étrangers) originaires d'Asie (1.5% de la population vaudoise).

Nationalité des victimes. La Figure 13 présente les données relatives à la nationalité des victimes pour la période 2006-2008. Comme pour les résultats des auteurs, nous voyons que les incidents de violences domestiques impliquent le plus souvent des victimes originaires d'un autre pays que la Suisse (60.3% des incidents).

¹⁶ Données du SCRIS au 31 décembre 2007. Les étrangers représentent 29.1% de la population vaudoise résidente; ce pourcentage est à peine plus élevé si l'on inclut les requérants d'asile et les étrangers en séjour de courte durée.

Figure 13 – Nationalité des victimes par année (2006, 2007 et 2008; N=728, N=768 et N=715)

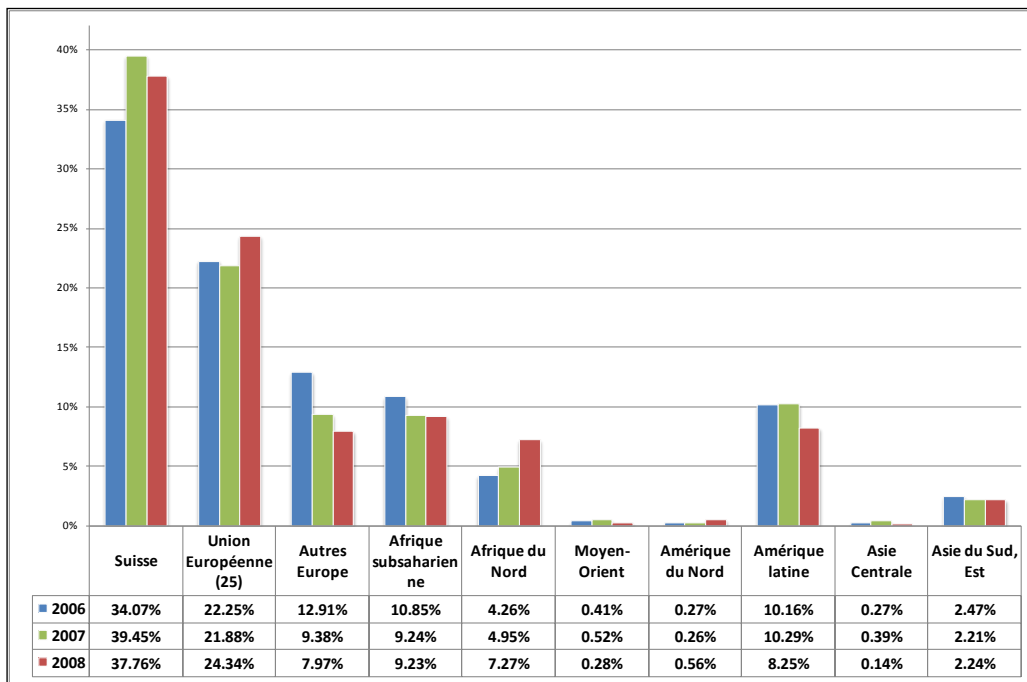
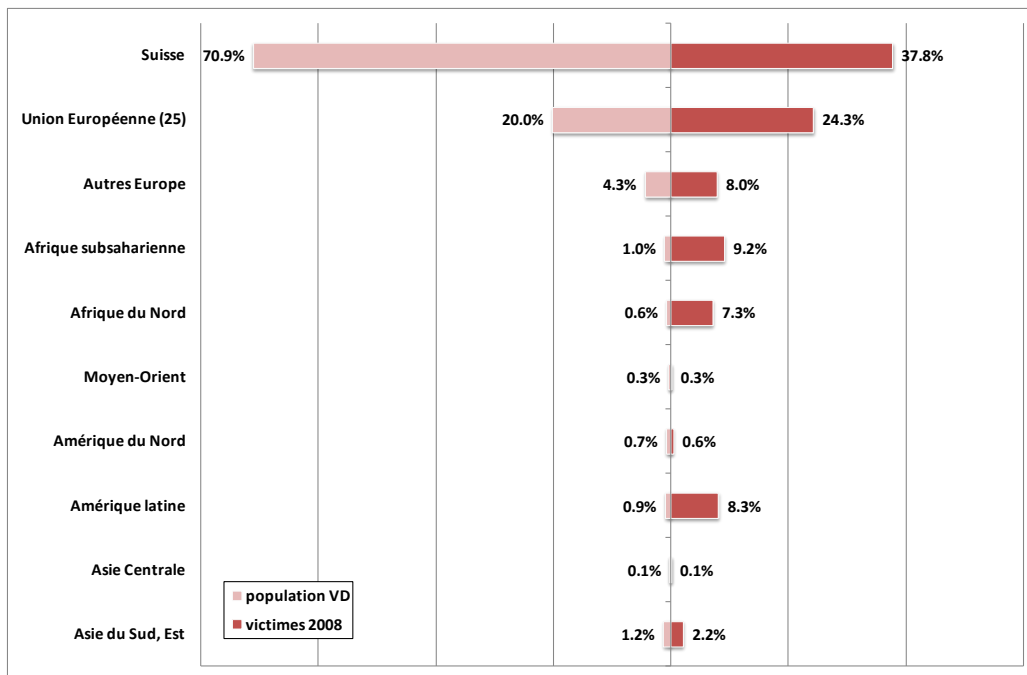


Figure 14 – Nationalité des victimes par année¹⁷ (2008; N=715)



La Figure 14 met en parallèle les données concernant les victimes et celles relatives à la population vaudoise¹⁸. Similairement aux années précédentes, les victimes de nationalité

¹⁷ Données du SCRIS au 31 décembre 2007. Les pourcentages inférieurs à 0.25% ne sont pas indiqués dans le schéma.

¹⁸ Données du SCRIS au 31 décembre 2007. Les étrangers représentent 29.1% de la population vaudoise résidente; ce pourcentage est à peine plus élevé si l'on inclut les requérants d'asile et les étrangers en séjour de courte durée (variation de moins de 0.5% sur les données 2006 qui sont les dernières données détaillées disponibles).

étrangères sont toujours majoritairement originaires de pays de l'Union européenne [UE] (23.3% des victimes, 40.4% des victimes étrangères). Dans le détail, les nationalités les plus représentées sont toujours les mêmes, avec quelques variations dans le trio de tête, et correspondent aux nationalités les plus représentées dans le canton de Vaud. Les victimes d'origine portugaise sont fortement représentées (13.7% des victimes; 22.7% des victimes étrangères), suivies des ressortissants français (4.5%; 7.4%) et italiens (2.8%; 4.6%). Les autres victimes originaires du continent européen sont principalement nées dans des républiques de l'ex-Yougoslavie (5.2% des victimes, 8.6% des victimes étrangères).

Les victimes originaires d'Afrique constituent quant à elles 16.5% de l'ensemble des victimes (27.4% des victimes de nationalité étrangère). Notons enfin que les victimes originaires d'Amérique latine sont toujours fortement représentées (8.3% des victimes; 13.7% des victimes étrangères), même si les pourcentages sont légèrement inférieurs à ceux de 2007.

Nationalité du couple. Considérons enfin le couple en tant que tel, ainsi que la nationalité suisse, respectivement étrangère, des partenaires. Dans l'ensemble, les deux partenaires sont de nationalité suisse dans 19.1% des cas, tandis que les couples où les deux partenaires sont des ressortissants étrangers comptent pour 44.3% des incidents. Les autres couples sont binationaux suisse-étranger (33.6%). Dans ce cas de figure, l'auteur est de nationalité étrangère dans 55.2% des cas et dans 44.8% des cas c'est la victime. À nouveau, les données 2008 ne présentent pas de différences particulières avec celles de 2007.

Une surreprésentation des étrangers?

Ce rapport, tout comme les précédents, met en évidence une surreprésentation des étrangers parmi les auteurs et les victimes de violences domestiques connus de la police. Il s'agit d'une particularité mise en évidence dès le départ de cette recherche, et dont les implications ont déjà été évoquées à plusieurs reprises. Rappelons tout de même que si ces éléments se révèlent peu pertinents dans une explication de la violence domestique en tant que telle, il convient de les prendre en considération dans une analyse des interventions de la police en matière de violence domestique, tant du point de vue des victimes que du point de vue du travail policier.

Nous ignorons encore beaucoup de choses sur la manière dont certains facteurs culturels et ethniques interagissent avec la violence domestique, cependant il apparaît que les femmes appartenant à certaines minorités sont peu enclines à consulter les services d'aide formels ou informels (Gillis *et al.*, 2006; Grossman & Lundy, 2007; Miller & Krull, 1997; Raj & Silverman, 2002). De plus, lorsque les victimes ne parlent pas la langue du pays d'accueil, elles n'ont souvent pas connaissance de leurs droits et des soutiens existants (Grossman & Lundy, 2007; Raj & Silverman, 2002). On remarquera, par exemple, le fait que certaines victimes de violences domestiques prennent contact directement avec le juge d'instruction, soit personnellement soit par l'intermédiaire d'un avocat. Un cas de figure qui paraît plus probable lorsque la victime non seulement est bien intégrée dans le tissu social, mais probablement également lorsqu'elle dispose d'une certaine indépendance financière¹⁹. D'autres éléments du cadre d'interprétation sont détaillés dans le rapport sur les données 2007 (Jaquier, 2008a), ainsi que dans une publication annexe (Jaquier, 2008b).

¹⁹ Ces différents éléments ont notamment été mis en évidence lors d'entretiens avec les policiers vaudois, entretiens réalisés en novembre et décembre 2008, et faisant l'objet d'un rapport séparé.

1.3 Récidive et multivictimisation enregistrées par la police

Pour les analyses suivantes, nous considérons un individu comme *récidiviste*²⁰ dès lors qu'il apparaît plus d'une fois dans les données de police pour un acte de violence domestique durant une période de temps déterminée. De manière analogue, une victime multiple est celle qui apparaît plus d'une fois dans ces mêmes données. Nous tenons à rappeler que nous ne prenons en considération ici que les incidents enregistrés par la police. Au vu de la nature intrinsèquement répétitive des violences domestiques, une partie non négligeable des incidents de violences domestiques échappe à cette analyse. La multivictimisation est le phénomène miroir de la récidive, aussi retrouvons-nous de nombreux points communs entre les deux situations. Comme dans le cas des auteurs, nous insistons sur le fait que si certaines victimes sont définies comme des victimes *simples*, nous ne nous référons ici qu'aux incidents enregistrés par la police pour une période donnée.

Nous commençons par nous intéresser aux données de l'année 2008 uniquement – c'est-à-dire aux individus ayant commis, respectivement subis, plus d'un acte de violence en 2008 – puis nous étudions l'ensemble des incidents enregistrés pour la période 2004-2008. Nous observons en effet que la significativité de certains résultats est sensiblement différente selon la période considérée, ce qui est notamment dû aux variations de taille de l'échantillon.

1.3a Récidive et multivictimisation enregistrées durant l'année 2008

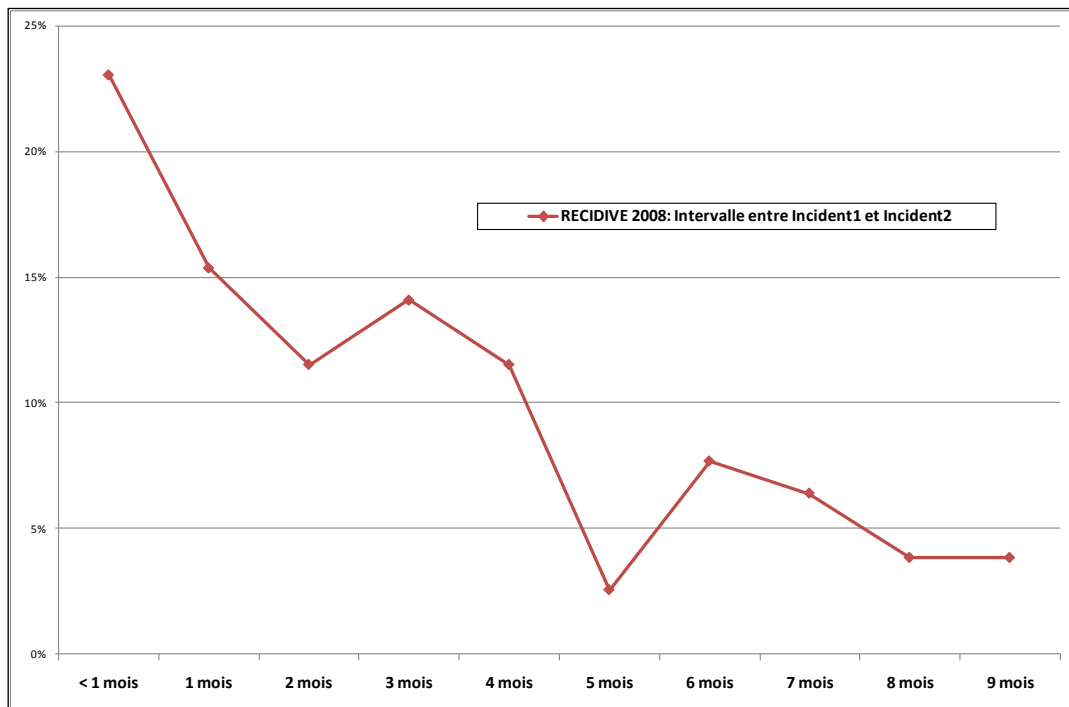
En considérant pour commencer la récidive enregistrée en 2008, nous observons que 10.9% des auteurs (n=71) ont commis plus d'un acte de violence (moyenne: 1.12 acte; maximum: 4) contre 7.9% en 2007 (différence non significative). Le taux de récidive après six mois est de 9.3% des auteurs.

Parallèlement, 11.2% des victimes apparaissent à plus d'une reprise dans les données de police, soit un pourcentage légèrement plus élevé que les années précédentes. La multivictimisation enregistrée sur une période de six mois concerne 9.8% de l'ensemble des victimes identifiées.

Pour les auteurs récidivistes, un premier incident enregistré par la police est suivi rapidement d'un deuxième incident. La Figure 15 montre en effet que 23.1% des récidives sont enregistrées dans le mois suivant la première intervention²¹, une période dite à risque qui a été mise en évidence dans d'autres travaux (notamment Lloyd, Farrell, & Pease, 1994), ainsi qu'un pic environ quatre mois après ce premier enregistrement. Le second incident est enregistré en moyenne 2.9 mois après le premier.

²⁰ Pour la récidive, nous nous référons uniquement à nos données de police; étant entendu que la violence domestique est un phénomène impliquant par définition plusieurs incidents, il est bien entendu possible, voire probable, que les auteurs aient commis d'autres actes de violence dont la police n'a pas connaissance et qui, dès lors, ne figurent pas dans nos données.

²¹ Logiquement, plus on augmente la période de référence (c.-à-d. la période pendant laquelle on compte les récidives), plus l'intervalle moyen augmente.

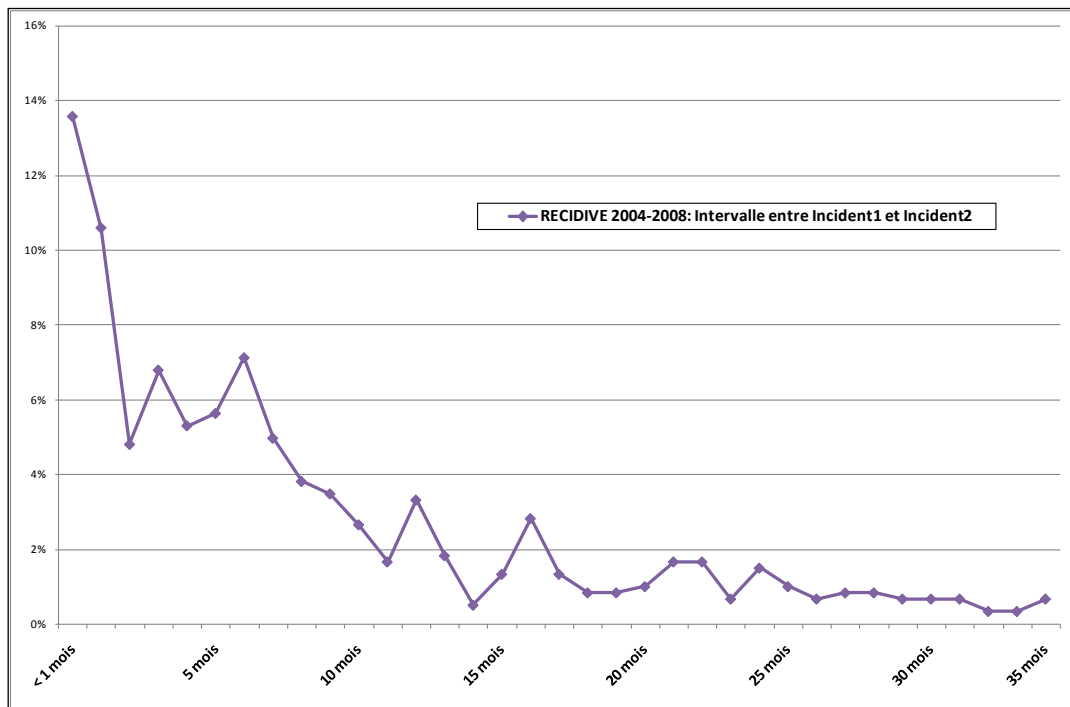
Figure 15 - Intervalle temporel entre le 1^{er} et le 2^e incident enregistré (2008; N=71)

1.3b Récidive et multivictimisation enregistrées durant la période 2004-2008

Logiquement, dès lors que l'on allonge la période d'observation, la probabilité d'une récidive augmente. Ainsi, sur la période avril 2004 – décembre 2008, nous comptons 604 auteurs ayant été identifiés à plus d'une reprise dans les données de police, soit 19.7% de l'ensemble des auteurs enregistrés (N=3'072).

Entre avril 2004 et décembre 2008, 3'096 victimes de violences domestiques ont été enregistrées dans les données de la police. Nous observons que 19.2% d'entre elles apparaissent à plus d'une reprise dans les statistiques. Le taux de récidive calculé sur une période 12 mois est de 14.3%, tandis qu'il est de 16.2% sur une période de 18 mois²². En moyenne, il s'écoule 9.7 mois entre le premier et le deuxième incident enregistrés durant la période de référence.

²² La multivictimisation enregistrée sur une période de douze mois concerne 14.6% de l'ensemble des victimes identifiées, 16.3% dans les dix-huit mois.

Figure 16 – Intervalle temporel entre le 1^{er} et le 2^e incident enregistré (2004-2008; N=604)

La Figure 16 montre, tout comme la Figure 15, une période de risque accrue dans le mois suivant le premier incident enregistré, puis une diminution graduelle de la fréquence des incidents.

Facteurs de risque

L'étude des caractéristiques des récidivistes, respectivement des multivictimes, sur une année ne donne pas de résultats significatifs, cependant dès lors que l'on allonge la période d'observation, nous voyons se dessiner quelques tendances.

Auteurs récidivistes. Comme dans les précédentes analyses, les auteurs récidivistes se distinguent peu des auteurs simples sur la base de leurs caractéristiques propres, si ce n'est qu'ils sont sensiblement plus jeunes (21.9% des moins de 40 ans contre 16.6%); un résultat qui se retrouve dans d'autres recherches (Maxwell, Garner, & Fagan, 2001; Ventura & Davis, 2005). Les hommes sont plus fréquemment identifiés pour des violences domestiques répétées dans les données policières; cela n'est pas surprenant étant donné le fait que, depuis 2004, chaque année en moyenne 90% des auteurs sont des hommes. Si la probabilité de récurrence est 2.9 fois plus grande lorsque l'auteur est un homme, la relation entre ces deux variables demeure très faible. La nationalité de l'auteur ne joue aucun rôle dans la probabilité d'une récurrence, cependant le fait que la victime soit de nationalité étrangère constitue un facteur de risque (voir ci-après).

Les violences répétées tendent également à être plus fréquentes lorsque les protagonistes sont séparés ou divorcés, même si la relation statistique mise en évidence reste faible et disparaît dès que l'on allonge la période d'observation. Ce résultat coïncide avec l'image de la séparation, et de la période qui la suit immédiatement, comme un temps particulièrement à risque pour la survenue de violences domestiques. Enfin, et toujours selon la littérature, les auteurs sans emploi seraient également plus susceptibles de récidiver (par ex. Felson, Ackerman, & Gallagher, 2005; Maxwell et al., 2001). Ce résultat n'a cependant pas été mis en

évidence dans l'analyse des données de police dès lors que ces dernières se réfèrent à la profession de la personne, que cette dernière soit ou non en emploi. Au final, il semble bien que les auteurs récidivistes ne se distinguent pas vraiment des auteurs simples sur la base de leurs caractéristiques personnelles.

Multivictimes. Comme attendu, les victimes de violences multiples enregistrées par la police sont plus fréquemment des femmes (20.6% contre 8.2% des hommes). Comme pour les auteurs, plus la victime est jeune plus la probabilité de victimisations répétées est grande, tandis que l'état civil de la victime n'a pas d'influence sur cette probabilité. Cependant, la nationalité étrangère constitue un facteur de risque pour la multivictimisation (21.4% des étrangères sont des multivictimes, contre 16.7% pour l'ensemble des victimes; le risque de récidive est 1.3 fois plus grand lorsque la victime est de nationalité étrangère). Les femmes originaires d'un autre pays que la Suisse sont donc plus susceptibles d'apparaître de manière répétée dans les statistiques de police.

Caractéristiques des incidents. Du point de vue de la nature des actes eux-mêmes, nous n'observons aucun lien significatif ce qui s'explique notamment par la surreprésentation des violences physiques. Par contre, la probabilité d'enregistrement d'un nouvel incident est également plus élevée lorsque les deux protagonistes avaient été considérés comme des auteurs lors du premier incident, c'est-à-dire pour les violences dites bidirectionnelles ou réciproques.

Par rapport aux données des années précédentes, nous observons une certaine stabilisation des tendances. Le fait d'augmenter, respectivement de diminuer, le nombre d'incidents contenus dans la base modifie les rapports entre les différentes variables, ce qui n'est pas surprenant étant donné la faible force des relations mises en évidence.

2 CONCLUSION

L'analyse des données 2008 montre que les caractéristiques des interventions pour violences domestiques enregistrées par la Police cantonale vaudoise ont peu évolué entre 2004 et 2008; tant les caractéristiques des incidents que celles des protagonistes apparaissent relativement stables d'une année à l'autre. La discussion des indicateurs actuels présents dans les données de police, et de leurs limites, a été exposée dans une précédente publication (Jaquier, 2008a). L'évaluation de ces indicateurs sera reprise durant l'année 2009, en la mettant notamment en lien avec l'introduction de la nouvelle statistique policière de la criminalité qui permettra, pour la première fois, la présentation de données nationales sur la violence domestique.

La nature des interventions pour violences domestiques fait l'objet d'une autre publication (Jaquier & Zufferey, à paraître) traitant de la perception et des attitudes des policiers par rapport aux interventions de violences domestiques. Les entretiens révèlent notamment certaines caractéristiques concrètes – et peut-être méconnues – de ce type d'interventions et mettent en lumière, si besoin était, la nécessité d'une prise en charge coordonnée de la violence domestique. À l'heure actuelle, il demeure difficile de dresser une image de la violence domestique dans le canton, ainsi que des différents aspects de sa prise en charge. Une tentative récente née d'une collaboration²³ entre l'*Institut de criminologie et de droit pénal* de l'Université de Lausanne et la *Commission cantonale de lutte contre la violence domestique* a mis en évidence la difficulté de comparer entre elles les différentes sources de données²⁴.

Il paraît évident qu'une prise en charge globale du phénomène est nécessaire. En effet, seule une partie des affaires de violences domestiques se terminent par une intervention policière. Quotidiennement, des situations de ce type parviennent à la connaissance de l'une ou l'autre des institutions du réseau socio-juridico-sanitaire vaudois par l'intermédiaire d'une autre institution – par ex. Centre LAVI d'aide aux victimes d'infraction, Centre d'accueil MalleyPrairie ou Unité de médecine des violences – ou par l'intermédiaire d'un avocat ou d'un représentant des autorités judiciaires ou policières. La réunion de ces différents indicateurs statistiques et l'analyse de leurs données apparaissent comme une des étapes nécessaires au développement des connaissances du phénomène de la violence domestique et de sa prise en charge dans le canton de Vaud.

²³ Fiches d'information synthétiques sur la problématique de la violence domestique, réalisées dans le cadre de la *Journée internationale du 25 novembre 2008 pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* et adressées à l'ensemble du réseau social, médical, sanitaire, policier et judiciaire concerné (disponibles sur: <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/egalite/prevention-de-la-violence/documentation>).

²⁴ Sur la nécessité d'une réponse systémique au problème de la violence domestique, c'est-à-dire une réponse qui implique une coordination entre police, système judiciaire et services sociaux et d'aide aux victimes, voir par exemple Garner et Maxwell (2008), Reuland, Schaefer Morabito, Preston et Cheney (2006), Shepard et Pence (1999) ou encore Uchida, Putnam, Mastrofski, Solomon et Dawson (2000). À noter que l'essentiel des expérimentations sont conduites aux États-Unis et qu'on dénombre peu de travaux en Europe et uniquement des revues de littérature (Schwander, 2003, 2006) ou des études locales en Suisse (Baumgartner-Wütrich, 2008, et la présente recherche).

- Baumgartner-Wütrich, B. (2008). Die Einstellung des Verfahrens bei Häuslicher Gewalt - Erfahrungen mit Art. 55a StGB im Kanton Bern. *Revue Suisse de Criminologie/Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie*, 2, 21-26.
- Braaf, R., & Gilbert, R. (2007). *Domestic violence incident peaks: Seasonal factors, calendar events and sporting matches*. Sydney, Australia: Australian Domestic and Family Violence Clearinghouse.
- Felson, R. B., Ackerman, J. M., & Gallagher, C. A. (2005). Police intervention and the repeat of domestic assault. *Criminology*, 43(3), 563-588.
- Garner, J. H., & Maxwell, C. D. (2008). Coordinated community responses to intimate partner violence in the 20th and 21st centuries. *Criminology & Public Policy*, 7(4), 525-535.
- Gillis, J. R., Diamond, S. L., Jebely, P., Orekhovsky, V., Ostovich, E. M., MacIsaac, K., et al. (2006). Systemic Obstacles to Battered Women's Participation in the Judicial System: When Will the Status Quo Change? *Violence Against Women*, 12(12), 1150-1168.
- Grossman, S. F., & Lundy, M. (2007). Domestic Violence Across Race and Ethnicity: Implications for Social Work Practice and Policy. *Violence Against Women*, 13(10), 1029-1052.
- Jaquier, V. (2008a). *La violence domestique portée à la connaissance de la police cantonale vaudoise. Analyse des données 2007 et discussion de l'évolution du phénomène depuis 2004*. Lausanne: UNIL-École des sciences criminelles.
- Jaquier, V. (2008b). Prise en charge policière et judiciaire des violences domestiques: méthodologie d'une première recherche exploratoire et principaux résultats *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61(4), 403-428.
- Jaquier, V., & Zufferey, C. (à paraître). *Interventions en matière de violences domestiques: La perception des policiers vaudois*. Lausanne: UNIL-École des sciences criminelles.
- Lloyd, S., Farrell, G., & Pease, K. (1994). *Preventing repeated domestic violence: A demonstrated project on Merseyside*. London: Home Office. Police Research Group.
- Maxwell, C. D., Garner, J. H., & Fagan, J. A. (2001). *The effect of arrest on intimate partner violence: New evidence for the Spouse Assault Replication Program*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Miller, J. L., & Krull, A. C. (1997). Controlling domestic violence. Victim resources and police intervention. In G. KAUFMAN KANTOR & J. L. JASINSKI (Eds.), *Out of the darkness. Contemporary perspectives on family violence* (pp. 235-254). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Raj, A., & Silverman, J. (2002). Violence Against Immigrant Women: The Roles of Culture, Context, and Legal Immigrant Status on Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 8(3), 367-398.
- Reuland, M., Schaefer Morabito, M., Preston, C., & Cheney, J. (2006). *Police-Community Partnerships to Address Domestic Violence*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Office of Community Oriented Policing Services.
- Schwander, M. (2003). Interventionsprojekte gegen häusliche Gewalt: Neue Erkenntnisse - neue Instrumente. *Schweizerische Zeitschrift für Strafrecht*, 121, 195-215.
- Schwander, M. (2006). *Violence domestique: Analyse juridique des mesures cantonales*. Berne, Suisse: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Service de lutte contre la violence.
- Shepard, M. F., & Pence, E. L. (Eds.). (1999). *Coordinating community responses to domestic violence. Lessons from Duluth and beyond*. Thousand Oaks, CA Sage.
- Uchida, C. D., Putnam, C. A., Mastrofski, J., Solomon, S., & Dawson, D. (2000). *Evaluating a multidisciplinary response to*

domestic violence. The DVERT Program in Colorado Springs. Final report. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.

Ventura, L. A., & Davis, G. (2005). Domestic violence. Court case conviction and recidivism. *Violence Against Women, 11*(2), 255-277.